



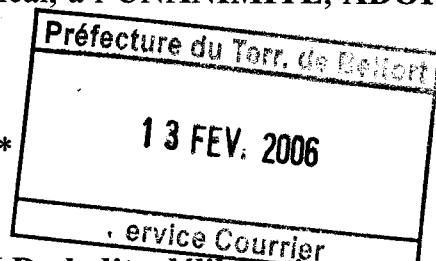
Réunion du Comité Syndical

du mercredi 1^{er} février 2006

CS - 1.03

Approbation du Bulletin Officiel du 14 décembre 2005

Aucun membre n'étant intervenu pour formuler des remarques ou observations sur le Bulletin Officiel du 14 décembre 2005, le Comité Syndical, à l'UNANIMITE, ADOPTE ce document.



Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée, par extrait, le 13 FEV. 2006
Dépôt en préfecture le 13 FEV. 2006, conformément au C.G.C.T.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président du S.E.R.T.R.I.D.


Emile GEHANT